

nos vétérans et d'une population flottante qui revient à l'endroit de son domicile d'avant-guerre. J'espère, monsieur l'Orateur, que le Ministre des Finances gardera encore en fonction pour longtemps ses administrateurs du logement à travers le pays.

Plusieurs de mes collègues et moi-même avons été informés que l'on manque de matériaux de construction, que les entrepreneurs attendent des fabricants des matériaux et que ces derniers semblent, d'après dame rumeur, avoir des priorités à remplir avant de répondre à leurs demandes. Il est à souhaiter que, s'il en est ainsi, on verra s'ériger plus de constructions dans un avenir fort rapproché, afin de loger plusieurs milliers de familles qui demeurent dans des endroits qui laissent à désirer. En parlant de construction, vous me permettrez d'attirer votre attention sur une situation qui existe aujourd'hui. J'ajoute que le remède que je proposerai ne réglera pas le problème de la construction, mais peut l'améliorer grandement. Actuellement, à travers le pays, un grand nombre de licences de marchands de gros en matériaux de construction portent les mots "de gros et de détail", ce qui donne le droit à ces marchands de vendre en gros et en détail. A l'heure actuelle, ils sont portés à faire du détail seulement, car cela leur rapporte davantage, et l'entrepreneur qui avait le droit, par le passé, d'acheter au prix du gros, se voit aujourd'hui forcé d'acheter au prix du détail et, avec juste raison, refuse de faire ses achats à un prix majoré. En un mot, les distributeurs profitent du manque de matériaux pour faire des surplus de bénéfices. Je crois que le budget devrait pourvoir à la nomination d'inspecteurs pour obliger ces marchands à vendre au prix du gros, car, si leur commerce était profitable en temps ordinaire, ils devraient, en retour, faire leur juste part au temps critique que nous traversons. Je suis certain que, de cette façon, nous verrions moins de transactions sur le marché noir et une augmentation sensible dans la construction.

M. COTÉ (Matane-Matapédia): Très bien!

M. BOIVIN: Les budgets ont pourvu, par les années passées, à mener la guerre à bonne fin. Pour quelles raisons ne peuvent-ils pas pourvoir à mener à bonne fin une guerre contre les malaises actuels qui, cette fois, ne se livre pas outre-mer mais bel et bien chez nous?

En parlant de budget, monsieur l'Orateur, j'arrive à un point qui fait le sujet de conversations à l'heure actuelle, de l'Atlantique au Pacifique, et c'est un point qui semble très dangereux à aborder. Cette question est d'une très grande importance et il semble que mes collègues plus âgés sont dans la gêne pour la discuter: les déserteurs de l'armée.

Le 4 juillet 1946, je prenais connaissance d'un article paraissant dans le *Journal*,

d'Ottawa, édition de cinq heures. Nous pouvions y lire en gros caractères: "Le Corps de la prévôté à la recherche de 14,117 déserteurs". Et cet article nous informait que:

La police montée et la prévôté sont encore à la recherche de 14,117 déserteurs, dont 5,819 sont des volontaires et 8,298 des mobilisés.

Après avoir pris connaissance de cet article, je me suis demandé si le ministre de la Défense nationale (M. Abbott), malgré ses nombreuses préoccupations, s'était déjà arrêté à discuter avec le ministre des Finances la question de ce que coûtent au pays ces messieurs qui ont déserté l'armée, pour une raison bien légitime à leur point de vue, que vous connaissez aussi bien que moi.

Plusieurs sont portés à penser que les déserteurs ne coûtent rien au pays, tant qu'ils sont absents sans permission. J'avouerai que je n'approuve pas ce point de vue, surtout après avoir visité certains camps militaires et après avoir constaté le nombre d'officiers et de soldats qui attendent lesdits déserteurs en cherchant un moyen de passer le temps, soit en jouant aux cartes ou en badinant, et qui souhaitent que lesdits déserteurs n'arrivent pas trop vite, afin de conserver longtemps leurs positions, qui sont très avantageuses au point de vue de la rémunération pour certains officiers. Il est, en effet, fort légitime que l'on veuille garder une position dans l'armée avec un titre d'officier et une solde plus élevée, accompagnée d'allocations pour sa famille quand on est marié.

Monsieur l'Orateur, vous me permettrez de continuer à traiter le même sujet en vous parlant de messieurs les juges de la Cour martiale.

M. GAUTHIER (Portneuf): Ecoutez!

M. BOIVIN: Dans l'opinion des simples soldats du camp, ils occupent les positions les plus avantageuses de l'armée, et veuillez croire que messieurs les juges veulent obtenir tout le crédit possible, en condamnant les déserteurs à vingt mois et plus de détention, afin de garder leurs positions plus longtemps encore et de continuer à recevoir une solde élevée.

Pour en revenir à l'article du *Journal* dont je viens de parler, mentionnons maintenant la prévôté, qui aime les promenades dans nos campagnes à la recherche de certains déserteurs et qui, dans 90 p. 100 des cas, fait des voyages inutiles aux frais de la Défense nationale, qui relève, en définitive, du présent budget.

M. GAUTHIER (Portneuf): Ecoutez!

M. BOIVIN: Il faut comprendre que les déserteurs n'ont pas eu la même formation que la plupart des députés de cette Chambre. Lors de leur désertion de l'armée, ils auraient